



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DROITS HUMAINS
ET DÉVELOPPEMENT

LES DROITS DE L'ENFANT

Garantir leur réalisation
pour des sociétés durables



« Face aux importantes régressions constatées au cours de la décennie écoulée dans de nombreuses régions du monde, la France a adopté, à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une stratégie inédite "Droits humains et développement". S'inscrivant pleinement dans le cadre de l'action de la France pour l'atteinte des Objectifs de développement durable, **cette stratégie réaffirme le lien indissociable entre la réalisation des droits humains et le développement**. Si la crise sanitaire mondiale a parfois servi de prétexte à des violations des droits humains, elle a également permis de démontrer l'universalité et l'interdépendance de ces droits. Le droit à une information fiable et pluraliste est ainsi apparu comme un bien public indispensable pour un traitement efficace et juste de la crise. Le lourd tribut payé par les populations les plus vulnérables, du fait de leur pauvreté ou des discriminations dont elles sont victimes, souligne également le chemin qui reste à parcourir pour assurer un plein respect des droits fondamentaux, tels que l'égalité d'accès à la santé, le droit à un logement décent, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit de toute personne à la sécurité sociale... C'est à ces enjeux que la politique de coopération au développement menée par la France entend répondre ».

« La stratégie "Droits humains et développement" fixe **une nouvelle méthode pour que nos actions de solidarité internationale contribuent pleinement au respect des droits humains et soient résolument plus durables**. La conception du développement défendue par la France repose sur l'idée que si la réalisation des droits humains est l'idéal commun à atteindre, c'est également le moyen de parvenir à un développement durable. Ainsi, les **programmes de développement ne sont plus appréhendés uniquement comme une action de solidarité** mais également comme un outil de soutien à la mise en œuvre des obligations internationales des États en matière de droits de l'Homme. Pour atteindre cet objectif, la France s'est engagée sur deux aspects : **s'assurer que tous les projets et programmes qu'elle finance ne portent pas atteinte aux droits humains, et que ceux-ci, tous secteurs confondus, tendent à produire un maximum d'effets positifs pour la réalisation des droits humains** ».

Source :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-humains-et-developpement

Agence française de développement (AFD) 5, rue Roland Barthes, 75012 Paris.

Création graphique et réalisation Ferrari / Kokliko

Crédits et autorisations



License Creative Commons
Attribution – Pas de commercialisation – Pas de modification
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Imprimé par le service de reprographie de l'AFD.

Photo couverture © Solidarité Laïque – M Debon (Sri Lanka)



PROBLÉMATISATION DU SUJET AU REGARD DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS



© Enfants d'Asie

La Convention relative aux droits de l'enfant (aussi appelée Convention internationale des droits de l'enfant – CIDE) définit un enfant comme tout être humain âgé de moins de 18 ans¹. Il y a plus de deux milliards d'enfants sur terre et, dans plusieurs pays prioritaires de l'aide au développement, comme Madagascar² ou le Mali³, ils représentent 50 % de la population.

C'est très majoritairement durant l'enfance – et à chaque stade de l'enfance (nourrisson, petite enfance, âge scolaire, adolescence) – que l'être humain se développe et forge le potentiel qu'il utilisera toute sa vie. C'est en raison de cet état de développement continu que les enfants, de tout âge et de tout genre, ont des besoins et des vulnérabilités spécifiques qui requièrent une protection et un accompagnement adapté. Ainsi, en plus d'être des détenteurs des droits humains « génériques », les enfants sont détenteurs de droits spécifiques : les droits de l'enfant.

« En valeur absolue, les enfants figurent parmi les principaux bénéficiaires de la coopération pour le développement ; ils jouent donc un rôle central à cet égard »⁴.

¹ Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable (Article 1 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

² Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018 – Résumé exécutif des résultats de l'enquête - INSTAT Madagascar.

³ Les enfants au Mali | UNICEF

⁴ Manuel sur les droits de l'enfant : intégrer les droits de l'enfant dans la coopération pour le développement – UNICEF, Commission Européenne – 2014.

Les droits de l'enfant

La CIDE est le texte de référence concernant les droits de tous les enfants et le traité international le plus largement ratifié de l'Histoire. Il s'agit du premier texte qui reconnaît explicitement les enfants comme des êtres humains à part entière, porteurs de droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques.

Les États parties à la CIDE ont l'obligation légale de « prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits » contenus dans la CIDE, conformément à l'article 4. La capacité des États parties à le faire peut être limitée par les ressources dont ils disposent et nécessiter que d'autres États s'engagent dans une coopération internationale pour les soutenir dans la mise en œuvre de leurs obligations.

Le Comité des Droits de l'Enfant, composé de 18 expert-e-s indépendant-e-s, est chargé de surveiller la mise en œuvre de la CIDE et de ses trois protocoles facultatifs⁵ par les États parties.

La CIDE couvre trois grandes catégories de droits :

Les droits liés à la survie et au développement

garantissent le bien-être de base de chaque enfant, y compris le droit à un niveau de vie suffisant et le droit à la santé.

Les droits liés à la protection

garantissent la protection contre la violence physique et psychologique, la négligence, l'exploitation et les abus, et assurent une protection spéciale dans les conflits armés, les catastrophes et les situations de déplacement des populations.

Les droits liés à la participation

garantissent la liberté d'expression et un accès libre et adapté aux enfants à l'information et aux médias. Ils comprennent également le droit à ce que les opinions exprimées soient entendues et prises en compte.



© Planète Enfants & Développement

Les enjeux

Une grande partie des enfants dans le monde sont cependant empêchés d'exercer leurs droits. Ainsi :

- ▶ Un quart des enfants nés chaque jour dans le monde risque de ne jamais disposer d'un certificat de naissance officiel ou de ne jamais être en mesure d'obtenir un passeport⁶.
- ▶ 13 800 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour, la plupart de maladies curables ou d'autres causes évitables.⁷
- ▶ Douze millions de filles dans le monde sont mariées chaque année avant l'âge de 18 ans – un tiers d'entre elles avant l'âge de 15 ans⁸.
- ▶ En 2020, le nombre d'enfants âgés de 5 à 11 ans astreints au travail avait augmenté de 16,8 millions par rapport à 2016.
- ▶ 258 millions d'enfants et d'adolescent-e-s n'étaient pas scolarisés en 2018 – soit près d'un cinquième de la population mondiale dans ce groupe d'âge⁹. En 2022, dans les pays à revenus faible et intermédiaire, 70 % des enfants de 10 ans sont dans l'incapacité de comprendre un texte simple à l'écrit contre 57% en 2019¹⁰.
- ▶ 36,5 millions d'enfants étaient déplacés à la fin de 2021 : 13,7 millions d'enfants réfugiés et demandeurs d'asile et près de 22,8 millions d'enfants déplacés à l'intérieur de leur pays en raison de conflits et de violences¹¹.

⁵ Le Protocole optionnel concernant l'implication des enfants dans les conflits armés (2000), le Protocole optionnel concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) et le Protocole optionnel relatif à la procédure de communications (2011).

⁶ www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/lettre-ouverte-aux-enfants-du-monde

⁷ data.unicef.org/topic/child-survival/under-five-mortality

⁸ Base de données UNICEF 2020.

⁹ Respecter les engagements. Les pays sont-ils en bonne voie d'atteindre l'ODD 4, UNESCO. 2019

¹⁰ ONU Info – Juin 2022.

¹¹ UNICEF, 2022.



© Action Education – Chandra Kiran

Les engagements

Les enfants et leurs droits sont reconnus comme faisant partie intégrante de l'agenda mondial du développement, tel que défini par l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD). En amont de l'adoption des ODD, la troisième conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis Abeba en 2015, rappelait que « l'investissement en faveur des enfants et des jeunes joue un rôle primordial dans la réalisation d'un développement ouvert à tous, équitable et durable »¹². En 2017, la résolution 34/16 du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU¹³ appelait à une approche fondée sur les droits de l'enfant pour mettre en œuvre les ODD.

Au niveau européen, le plan stratégique 2020-2024 pour la Coopération et le Développement de la Commission Européenne rappelle qu'intégrer l'approche fondée sur les droits humains est un engagement transversal obligatoire du principal instrument de l'UE¹⁴ pour les partenariats internationaux sur le développement durable, le changement climatique, la démocratie, la gouvernance, les droits humains, la paix et la sécurité dans les pays voisins de l'UE et au-delà.

En France, les droits de l'enfant font l'objet d'une attention affirmée et constituent, depuis l'adoption de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) du 4 août 2021, une des priorités transversales de la politique de coopération au développement de la France.

ARTICLE 1 de la loi française de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

La politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales a pour objectifs :

1. L'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions, la lutte contre les inégalités, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et l'action en matière d'éducation et de santé ;
2. La promotion des droits humains, en particulier des droits des enfants, le renforcement de l'État de droit et de la démocratie et la promotion de la francophonie ;
3. La protection des biens publics mondiaux, en particulier la protection de la planète.

¹² FTPU – Office 2010 (un.org).

¹³ A/HRC/RES/34/16 (un.org).

¹⁴ Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, article 8.2.

L'approche fondée sur les droits de l'enfant (AFDE)

Les enfants, détenteurs de droits spécifiques et requérant une protection adaptée, sont un public prioritaire de l'approche fondée sur les droits humains. **Appliquée spécifiquement sous l'angle des droits de l'enfant, cette approche est communément appelée « approche fondée sur les droits de l'enfant (AFDE) ».**

Dans une AFDE, **les enfants sont des détenteurs de droits, et considérés comme acteurs·trices de leur propre développement.** Les détenteurs d'obligations (en premier lieu l'État) sont responsables de créer des environnements qui respectent et protègent les droits de l'enfant et de mettre en place des mécanismes permettant aux victimes de violations de faire respecter leurs droits.

Mettre en œuvre une AFDE signifie mettre en place des actions concrètes qui permettent d'opérationnaliser les quatre principes directeurs de la CIDE :

- ▶ **La non-discrimination** : aucune distinction entre les enfants quels que soient l'origine, la situation (sociale, de santé ou civile), le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique – ou autre – de l'enfant ou de ses parents. Une AFDE est ainsi forcément inclusive.
- ▶ **Le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant** : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale¹⁵ ».
- ▶ **La participation** : l'enfant a le droit d'avoir des opinions sur toute question l'intéressant et de voir cette opinion dûment prise en considération.
- ▶ **La vie, survie et le développement** : tout enfant a un droit inhérent à la vie et à la survie, et les États assurent son développement dans la mesure du possible.

¹⁵ Article 3 de la CIDE.

¹⁶ Pour plus de détails sur l'approche « Jeunesses » fondée sur les droits humains : voir la fiche AFD « Les droits des jeunes ».

¹⁷ Le Comité des droits de l'enfant a notamment émis des recommandations spécifiques autour des droits des adolescent·e·s. (Observation générale N°20 de 2016).

¹⁸ La justice intergénérationnelle fait partie intégrante du concept de développement durable. Elle renvoie à l'équité entre les générations. En d'autres termes, la recherche du bien-être par la génération actuelle ne doit pas réduire les possibilités de bien-être des générations suivantes.

Complémentarité de l'approche « jeunes » fondée sur les droits humains¹⁶ et de l'approche fondée sur les droits de l'enfant

L'approche jeunes fondée sur les droits humains et l'approche fondée sur les droits de l'enfant sont étroitement liées et complémentaires. En effet, les deux approches se basent sur les mêmes éléments constitutifs de l'approche fondée sur les droits humains, impliquent l'engagement de personnes âgées de moins de 18 ans¹⁷ et reposent fondamentalement sur le principe du respect d'une justice intergénérationnelle¹⁸.

Adopter une AFDE dans un projet ne signifie pas que celui-ci va exclusivement viser les droits de l'enfant et se focaliser sur les services pour les enfants. Cela signifie que le projet va s'assurer à toutes les étapes (lors de sa conception, mise en œuvre et évaluation) que :

- ▶ La situation des enfants et leurs droits sont systématiquement pris en compte et que certaines causes sous-jacentes des violations de ces droits sont visées ;
- ▶ Les enfants sont considérés comme des acteurs·trices (et non des bénéficiaires seulement) et leur point de vue, en fonction de leur capacité, est recherché et pris en compte à chaque étape du cycle de projet ;
- ▶ Tous les besoins des filles et des garçons, et les différents stades de l'enfance, sont pris en compte lorsque des choix sont faits et des priorités établies.



©SOS Villages d'Enfants



©SOS Villages d'Enfants – Giti Carli Moen

En fonction de son contexte, de ses ressources, de ses capacités techniques et de ses capacités à établir des partenariats, chaque projet va se concentrer sur certains de ces éléments, avec un niveau d'ambition qui lui est propre.

La mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'enfant est un important facteur d'efficacité des politiques et programmes de développement. Elle assure la pertinence des actions et fournit de nouvelles perspectives sur les problématiques concernées. C'est pourquoi elle se veut transverse et systématique quel que soit le secteur considéré et/ou le type de projet mis en œuvre.

En France, le Groupe Enfance¹⁹, qui regroupe 19 ONG françaises engagées dans la promotion des droits de l'enfant, est un des acteurs assurant la promotion et soutenant l'opérationnalisation d'une AFDE dans les projets de solidarité internationale, en collaboration notamment avec l'AFD et les autres acteurs de la société civile engagés sur le sujet.



©Asmae – Erwan Rogard

AFDE et action humanitaire

L'approche fondée sur les droits est historiquement liée au champ du développement international mais intègre résolument celui de l'action humanitaire. En effet, les conflits se prolongent de plus en plus et les crises – notamment liées au changement climatique – sont plus intenses et plus fréquentes. Il est devenu évident que les programmes de développement, l'action humanitaire et les programmes de maintien de la paix doivent, dans beaucoup de contextes, être menés simultanément et de manière coordonnée. Depuis une dizaine d'années les documents de référence du Comité Permanent Inter-organisations des Nations Unies indiquent qu'« une approche par les droits humains fournit le cadre et les normes nécessaires aux activités d'aide humanitaire²⁰ ».

¹⁹ www.groupe-enfance.org

²⁰ *Inter-Agency Standing Committee (IASC) operational guidelines on the protection of persons in situations of natural disasters* – 2011.

ILLUSTRATIONS DE SOLUTIONS À PARTIR DE PROJETS

Les descriptions de solutions ci-dessous ne sont pas exhaustives et s'attachent à mettre en valeur une sélection d'éléments propres à la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'enfant, dans un contexte spécifique. Des informations complémentaires sur les projets présentés peuvent être consultées sur les sites des organisations concernées, et, dans certains cas, sur le site de l'AFD.

PROJET

“ AGIR : Projet d'Appui à la Gouvernance et aux Initiatives Relais pour une éducation de qualité au Bénin ”



© Action Education – Olivier Harrassowski

PAYS	MOTS CLÉS
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enfants en situation de handicap ▶ Éducation ▶ État civil ▶ Participation des enfants
ORGANISATIONS PARTENAIRES	
Plan International Action Education	

CONTEXTE Le Bénin a enregistré des résultats significatifs dans plusieurs domaines comme celui de l'enregistrement des naissances. Les violences et abus faits aux enfants seraient cependant de manière générale en progression continue et l'éducation reste un droit inaccessible pour près de 1,6 million d'enfants en âge d'être scolarisés²¹.

LE PROJET Le projet vise à contribuer à l'amélioration de l'offre éducative notamment des filles et des enfants en situation de handicap dans 170 écoles.

Il intervient à différents niveaux : renforcement des capacités pédagogiques des enseignant·e·s, suivi individualisé des enfants les plus à risque de décrocher, mise en place de kits scolaires et de groupes d'épargne pour les familles les plus vulnérables, construction de latrines sexo-spécifiques et adaptées à certains types de handicap, accès à l'état civil des enfants sans enregistrement – mené de concert avec les mairies et les tribunaux compétents.

Ce projet est cofinancé par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC).

CE N'EST PAS UN DÉTAIL Le projet contribue à la création d'outils et de mécanismes innovants de participation des enfants qui renforcent leurs capacités à défendre leurs droits :

- ▶ Les « gouvernements scolaires » au sein desquels les enfants, en particulier les filles, sont formé·e·s à leurs droits et à exprimer leurs opinions ;
- ▶ Les « clubs d'excellence » qui favorisent l'accompagnement scolaire entre pairs ;
- ▶ La création de brigades « de lutte contre l'abandon scolaire » qui assurent un suivi des élèves risquant de décrocher.



²¹ www.unicef.org/benin/recits/protection-de-lenfant-progr%C3%A8s-et-d%C3%A9fis

PROJET

“ Inclusion sociale des enfants et familles en situation de rue ”



© Asmae

PAYS	MOTS CLÉS
Philippines	
ORGANISATIONS PARTENAIRES	
Asmae Bahay Tuluyan Child Hope Foundation Kanlungan Sa Ermita Ministry Inc. National Council of Social Development	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Éducation ▸ Protection contre les violences ▸ Plan national multisectoriel ▸ Exploitation en ligne

CONTEXTE Aux Philippines, on estime que 2,85 millions d'enfants âgés de 5 à 15 ans ne sont pas scolarisés²². L'exploitation des enfants au travail et l'absence d'enregistrement universel des naissances font partie des risques de protection les plus importants²³. Un autre enjeu important en termes de protection est l'exploitation sexuelle (y compris en ligne) dont sont victimes 20 000 enfants en situation de rue à Manille²⁴.

LE PROJET Le projet soutient l'accès des enfants et familles en situation de rue aux services publics à Manille par le plaidoyer et le renforcement de capacités des débiteurs d'obligations. Au regard de l'éducation, il renforce simultanément la capacité du système

éducatif à accueillir les enfants les plus marginalisés tout en leur proposant des activités d'éducation alternative qui facilitent leur insertion scolaire. Parallèlement la qualité des services de protection de l'enfance est renforcée pour une prise en charge adaptée.

Ainsi, le projet a permis :

- La mise en place d'accords de collaboration pour la réintégration scolaire et le maintien à l'école des enfants en situation de rue, signés entre les chefs d'établissement scolaires, les municipalités (barangay), les associations de parents, et les organisations de la société civile partenaires ;
- Le soutien technique aux services sociaux de la Municipalité de Manille qui a notamment mené à la révision des normes municipales pour l'identification, le référencement et la prise en charge des enfants victimes de violences ;
- L'élaboration puis la mise en œuvre du premier plan national multisectoriel en faveur des enfants en situation de rue qui apporte une réponse holistique à leurs besoins spécifiques. Il comprend notamment des avancées sur leur accès à l'enregistrement à l'état civil, au logement et aux services de santé. Ce plan national est ensuite disséminé dans les municipalités pour une application locale à travers des « plans de localisation ».

Ce projet est cofinancé par l'AFD.

CE N'EST PAS UN DÉTAIL Le projet a mis en lumière la prévalence de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants en situation de rue. Une évaluation des risques a été menée par Asmae auprès de 116 enfants. Les conclusions ont permis aux acteurs, parents et enfants eux-mêmes d'avoir une meilleure compréhension du phénomène, des facteurs de risque et des mécanismes de protection existants. Suite aux recommandations, les enfants ont participé à la co-conception d'une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux qu'ils ont eux-mêmes menée.



²² Situation of children in the Philippines – 2017 – UNICEF.

²³ National Economic and Development Authority (NEDA) and UNICEF Philippines 2018.

²⁴ Plan national multisectoriel pour les enfants en situation de rue 2020-2025 – Philippines.

PROJET

“ Rapport alternatif au Comité CEDEF ” (Girls Advocacy Alliance)



©Harka Raj Ghalan & Ram Tamang

Vidéo de présentation du projet



PAYS	MOTS CLÉS
Népal	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse de situation ▶ Rapport au comité de la CEDEF ▶ Processus de participation
ORGANISATIONS PARTENAIRES	
Plan International Terre des Hommes Pays Bas ECPAT	

CONTEXTE Les comités d'expert-e-s sont chargés de veiller à l'application des conventions internationales – par exemple la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) ou la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Ces comités examinent les rapports fournis par les gouvernements et les comparent avec des rapports alternatifs généralement préparés par des coalitions d'ONG ou par les institutions nationales de défense des droits humains.

LE PROJET En 2018, un premier rapport alternatif sur la CEDEF a été élaboré par des filles au Népal et soumis au Comité CEDEF. Ce rapport a été rédigé par 527 filles, 110 garçons et deux personnes issues de minorités sexuelles représentant les 7 provinces du Népal.

Le processus a été géré par un groupe de 17 modératrices âgées de moins de 18 ans. Ce groupe a été constitué sur la base des propositions de clubs d'enfants existants. Des ateliers de renforcement des capacités ont permis à ces 17 filles de tenir des sessions de consultation avec des groupes de 25-30 filles, et quelques garçons, de leurs quartiers respectifs, afin de recueillir leurs avis sur la condition et les droits des filles dans leurs pays. Des « consultations spéciales » ont été tenues avec les filles dans des situations de vulnérabilité particulière, notamment les filles placées en institutions, les filles en situation de handicap et les survivantes de traite et d'exploitation sexuelle.

Ce projet est financé par le Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

CE N'EST PAS UN DÉTAIL L'analyse des données et la production du rapport ont aussi été réalisées par les enfants. Toutes les contributions recueillies au cours des consultations ont été examinées et analysées par un groupe central de trois filles, qui ont ensuite rédigé le rapport final avec l'appui de médiateurs adultes.



PROJET

“Tobatela Bana”

Promotion des droits et protection des enfants vulnérables



© Apprentis d'Auteuil – Besnard

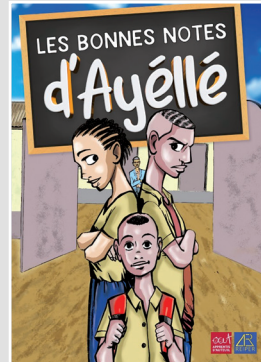
PAYS	MOTS CLÉS
Congo	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enfants autochtones ▶ Production de données
ORGANISATIONS PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagnement psychosocial ▶ Participation aux mécanismes internationaux
Apprentis d'Auteuil REIPER	

CONTEXTE Au Congo, un enfant autochtone sur deux n'a pas d'acte de naissance alors que le taux national d'enregistrement à l'état civil est de 96 %²⁵. Le Réseau des Intervenants sur le Phénomène de l'Enfance en Rupture (REIPER), constitué de 22 organisations de la société civile congolaise et d'ONG internationales, est l'un des principaux acteurs de la protection de l'enfance au Congo.

LE PROJET Au regard des capacités limitées des services sociaux du pays, le projet Tobatela Bana répond directement aux besoins des enfants les plus marginalisés, à travers un accompagnement psychosocial et un soutien vers l'insertion familiale et sociale (1598 enfants accompagnés en année 1 du projet).

Ainsi :

- ▶ Le projet soutient l'amélioration des conditions de détention des enfants en conflit avec la loi, la réinsertion sociale des enfants vulnérables et la prévention des risques de rupture familiale. Une ligne d'écoute d'urgence est également en cours de déploiement.



© Agence Graphik'noir et enfants ayant pris part au projet Tobatela Bana

▶ Le REIPER et la Fondation Apprentis d'Auteuil soutiennent également la participation des enfants dans les actions de sensibilisation de la population et d'autres enfants. Par exemple, à travers la réalisation de scénettes de théâtre ou la création et diffusion d'une bande dessinée conçue avec des filles et des garçons bantous et autochtones.

▶ Les structures membres du REIPER bénéficient d'un renforcement des capacités en termes de travail social notamment sur l'éducation affective, relationnelle et sexuelle (EARS) des enfants en situation de rue.

▶ Le projet contribue au plaidoyer pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant et une budgétisation en leur faveur auprès des autorités. Ceci à travers la constitution de données fiables, l'animation de tables rondes médiatisées et la participation à la revue de l'Examen Périodique Universel (EPU) et au Comité des Droits de l'enfant par la présentation de rapports alternatifs, intégrant des consultations d'enfants accueillis au sein des structures du REIPER.

Ce projet est cofinancé par la Délégation de l'Union Européenne au Congo.

CE N'EST PAS UN DÉTAIL Il est important que les professionnels soient formés à réaliser des consultations d'enfants et à promouvoir une participation réelle et inclusive des enfants, que ce soit au sein de leur structure ou dans les actions de plaidoyer. Les membres du REIPER bénéficient pour cela d'échanges de pratiques et de formation régulières.



²⁵ www.unicef.org/congo/les-politiques-sociales

“ AVENIR ”

PROJET

Autonomisation des plus vulnérables par l'éducation inclusive et la réinsertion dans l'arrondissement de Yaoundé II



© Plan International France

PAYS	MOTS CLÉS
Cameroun	
ORGANISATIONS PARTENAIRES	
Plan International France Plan International Cameroun Association des Femmes Haoussa pour le Développement (AFHADEV) Amicale des Jeunes Solidaires de la Briqueterie (AJSB) Cameroon Education For All Network (CEFAN) Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Normes sociales ▶ Accès à l'éducation ▶ Violences sexuelles et basées sur le genre

CONTEXTE Au Cameroun, l'instabilité sociopolitique et les violences dans la région, ont donné lieu à des phénomènes sociaux complexes avec un nombre important de réfugié-e-s et de déplacé-e-s internes, et des difficultés d'accès aux services sociaux de base. La pauvreté et le manque d'infrastructures contribuent à la non-scolarisation, au travail et aux mariages forcés des enfants.

LE PROJET AVENIR, mis en place dans deux arrondissements populaires de la capitale, vise à permettre aux enfants les plus marginalisés d'accéder à l'école publique et de rendre l'environnement scolaire plus égalitaire. Pour cela, le projet vise une des causes profondes de la violation du droit à l'éducation des enfants, en particulier pour les filles et les adolescentes : les normes sociales de genre néfastes.

Pour cela :

- ▶ Des études permettant une meilleure compréhension des enjeux éducatifs et des enjeux relatifs aux normes sociales de genre sont produites au début des différentes phases du projet avec les acteurs des quartiers couverts par celui-ci, dont les enfants.
- ▶ Sur cette base, une sensibilisation autour des inégalités d'accès à l'éducation, des violences de genre en milieu scolaire, des grossesses précoces et des mariages forcés est dispensée aux différents acteurs du système scolaire.
- ▶ Le projet a contribué à maintenir plus de 15 000 enfants âgés de 6 à 13 ans à l'école entre 2017 et 2019 – dont 51 % de filles. Une augmentation importante du taux de fréquentation des écoles et du taux de réussite au Certificat d'Études Primaires a été observée.

Ce projet est accompagné et cofinancé par l'AFD depuis 2017.

CE N'EST PAS UN DÉTAIL Selon l'évaluation finale du projet, les organisations de la société civiles (OSC) partenaires du projet ont une capacité technique et organisationnelle élevée, ainsi qu'un ancrage solide dans les communautés du projet. Ce sont des éléments essentiels au succès de cette action qui touche à des normes sociales sensibles. Ces OSC ont cependant une capacité limitée à générer des ressources et il est nécessaire pour la pérennisation de ces acquis de soutenir de telles structures dans la durée.



PROJET

“ SAWASYA II : Promouvoir l'État de droit ”



© Projet Sawasya

PAYS	MOTS CLÉS
Palestine	
ORGANISATIONS PARTENAIRES	
PNUD / ONU Femmes / UNICEF ministère de la Justice Ministère du Développement social Conseil supérieur de la magistrature Bureau du procureur général Département du juge suprême Association du barreau palestinien OSC / universités	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Système judiciaire ▶ Enfants en conflit avec la loi ▶ Procédures adaptées aux enfants

CONTEXTE Les Palestiniens, en particulier les femmes et les enfants, subissent l'insécurité et les discriminations de multiples manières et leur accès à la justice est limité. L'État de Palestine a cependant fait des avancées significatives au regard de la justice pour enfants en adoptant la loi n°4 de 2016 sur la protection des mineurs et en publiant la CIDE dans son journal officiel. Cette loi, applicable en Cisjordanie, garantit la mise en place de procédures et de modalités adaptées aux enfants.

LE PROJET Le programme Sawasya II vise à soutenir le gouvernement palestinien dans la mise en place d'un système d'État de droit de plus en plus inclusif. En mettant l'accent sur les droits des enfants, le programme Sawasya travaille avec les partenaires nationaux concernés pour renforcer les procédures et les services adaptés aux enfants en contact avec la loi, en tant que délinquants, victimes et témoins.

Depuis 2018, le programme a fait des progrès significatifs pour assurer la construction d'un système de justice adapté aux enfants. Il soutient l'application de procédures adaptées aux enfants et d'alternatives à la détention, le renforcement des capacités des prestataires de services aux enfants, l'accès à une aide juridique gratuite de qualité et la sensibilisation juridique des enfants. Il a notamment permis de :

- ▶ Institutionnaliser et renforcer un système de justice pour mineurs adapté aux enfants en élaborant des lignes directrices et des normes, ainsi que des standards d'aide juridique pour les avocats travaillant sur des affaires de mineurs.
- ▶ Soutenir la mise en place de services adaptés aux enfants, par exemple une ligne d'assistance téléphonique pour les enfants dans l'unité de la police des mineurs et de la famille et la mise en place d'un système de plaintes pour les enfants au sein du Conseil supérieur de la magistrature et du ministère public.
- ▶ Soutenir la numérisation de la gestion des dossiers des mineurs.
- ▶ Renforcer les capacités des prestataires de services de justice pour enfants en ce qui concerne les normes et les droits en matière de protection de l'enfance par le biais de formations et de diplômés accrédités.
- ▶ Soutenir la mise en œuvre d'alternatives à la détention.
- ▶ Faire bénéficier plus de 1500 enfants en conflit avec la loi d'initiatives de réhabilitation et de réintégration, ainsi que d'une aide juridique gratuite de qualité.
- ▶ Organiser des sessions de sensibilisation juridique sur les droits de l'enfant pour les enfants et les familles, dont ont bénéficié plus de 2 000 personnes.

CE N'EST PAS UN DÉTAIL L'exposition « Nous voulons rêver » a présenté 40 œuvres d'enfants en contact avec la loi. L'exposition visait à sensibiliser les acteurs de la justice à la nécessité de faire de la détention un dernier recours et de veiller à ce que la réhabilitation et la réinsertion des jeunes délinquants dans la société soient dûment prises en compte.



PROJET

“ Un environnement sûr, sain et propice à l'apprentissage pour les enfants migrants ”



© Action Education – Chandra Kiran

PAYS	MOTS CLÉS
Inde	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Petite enfance ▶ Inclusion populations migrantes ▶ Système éducatif ▶ Accès aux services de santé
ORGANISATIONS PARTENAIRES	
Action Education	

CONTEXTE L'Inde compte 400 millions de migrants internes, dont environ 100 millions de migrants saisonniers vivant dans des situations « de détresse »²⁶. Les enfants de ces migrants saisonniers n'ont pas accès aux droits essentiels, vivent dans des bidonvilles et errent sur les chantiers de construction où ils sont souvent exploités et victimes de violences.

LE PROJET Le modèle développé par Action Education vise à renforcer l'accès à l'éducation et aux soins des enfants migrants. Il a été élaboré et adapté en collaboration avec les employeurs et les autorités locales, et, à chaque fois que possible, avec des représentants des populations migrantes. Initié en 2010, ce projet a été répliqué dans plusieurs villes en Inde. Dans le cadre de ce projet :

- ▶ Des centres de garde d'enfants et d'apprentissage mis en place sur les lieux de travail et de vie des parents ont permis d'offrir un environnement d'apprentissage sûr, sain et qualitatif aux enfants les plus jeunes (0-5 ans) et de veiller à ce que les enfants entre 6 et 14 ans aient accès à l'éducation (éducation non formelle et intégration dans les écoles publiques de quartier) puis continuent d'être scolarisés une fois de retour dans leurs villages d'origine.
- ▶ Des camps de santé mobiles sont régulièrement organisés sur les chantiers pour les enfants migrants et leurs familles en collaboration avec le gouvernement et les hôpitaux privés.
- ▶ Un plaidoyer auprès des départements régionaux de l'éducation, de la santé et de l'aide à l'enfance a permis d'étendre dans certaines villes l'accès aux certificats de naissance et la protection sociale aux enfants migrants et aux femmes enceintes/allaitantes.

Ce projet est financé sur fonds propres, avec le soutien de différentes entreprises et fondations.

CE N'EST PAS UN DÉTAIL Des actions ciblées en direction des employeurs et des autorités locales permettent d'améliorer les conditions de vie des populations, de réduire la violence, de lutter contre le travail des enfants et les situations de servitudes pour dette.



²⁶ Recensement de l'Inde 2011 et National Sample Survey 2007-2008.

PROJET

“ Protection des filles et des garçons dans le Centre Est ”



Activité de soutien psychosocial au profit des enfants affectés par la crise à Zékézi.
©ECPAT France

PAYS	MOTS CLÉS
Burkina Faso	
ORGANISATIONS PARTENAIRES	
<p>ECPAT France Direction Générale de la Femme et de l'Enfant (DGFE) Direction régionale de la Solidarité Nationale, de la Femme et de l'Action Humanitaire (DRFSNFAH) 3 directions provinciales de la Solidarité Nationale, de la Femme et de l'Action Humanitaire (Kourritenga, Koulpélogo et Boulgou)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Situation d'urgence humanitaire ▶ Acteurs communautaires ▶ Violences sexuelles et basées sur le genre

CONTEXTE La survenue de la crise sécuritaire au Burkina Faso a fragilisé davantage les mécanismes communautaires et institutionnels de protection et réduit l'offre de services sociaux de base, exposant des milliers d'enfants aux risques de la violence, des abus et de l'exploitation, de la discrimination et de la négligence.

LE PROJET Dans trois communes de la région du Centre-Est, le projet apporte un soutien holistique aux enfants affectés par la crise afin de les protéger contre toutes les formes de violences auxquelles ils peuvent être confrontés.

Il comprend :

- ▶ Le renforcement des capacités des acteurs encore présents sur les sites (leaders communautaires et instituteurs principalement) à prévenir et répondre aux situations de violence. Le projet a permis de fournir des services de santé mentale et de soutien psychosocial à 10 000 enfants.
- ▶ Une action de renforcement des capacités d'auto-protection des enfants, c'est-à-dire assurer que les filles et garçons soient à même d'identifier les situations à risque (y compris les situations de recrutement par les forces et groupes armés) et de se tourner vers les acteurs responsables.
- ▶ La prise en charge individuelle de victimes de violences sexuelles et basées sur le genre et des enfants séparés de leurs parents/tuteurs. Sur une durée de six mois, ce projet accompagne ainsi 100 enfants séparés de leurs parents/tuteurs.

Ce projet est cofinancé par l'UNICEF.

CE N'EST PAS UN DÉTAIL Le projet apporte un soutien ciblé à un groupe d'enfants ayant des besoins spécifiques et dont la réinsertion est extrêmement compliquée : les enfants présumés avoir été associés aux forces et aux groupes armés.





ENSEIGNEMENTS ET BONNES PRATIQUES

Les enseignements et bonnes pratiques présentés ici ne sont pas exhaustifs et s'attachent à deux enjeux essentiels de l'opérationnalisation de l'AFDE : la participation des enfants et la sauvegarde de leurs droits. Le Groupe Enfance a aussi produit une série de « fiches pratiques » qui présentent des bonnes pratiques de mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits de l'enfant (voir bibliographie).

Au regard de la participation des enfants

► Pourquoi c'est essentiel

La participation des enfants soutient d'une part le développement personnel des enfants et leur capacité à prendre part aux débats et aux prises de décisions. Elle permet d'autre part aux projets de développement d'être plus pertinents, efficaces et inclusifs. La participation des enfants est un principe directeur et un élément clé de tout projet qui met en œuvre une AFDE.

► Bonnes pratiques

► **L'indispensable formation des adultes.** Pour que la participation des enfants réponde aux normes reconnues au niveau international (voir « les neuf prescriptions de base » dans la section « outils ») il faut que les projets disposent de ressources appropriées. Cela implique des équipes stables et bien formées disposant de moyens permettant d'assurer que les processus de participation des enfants soient adaptés à leur âge, leur genre, et leur contexte. Les méthodes de participation peuvent en effet varier considérablement en fonction de l'environnement et de l'évolution d'un projet.

► **Participation des enfants aux différentes étapes du cycle de projet.** La participation des enfants n'est pas une activité ponctuelle mais un processus continu. Les acteurs du développement et de la solidarité internationale doivent rechercher et prendre en compte les opinions des enfants pour les prises de décision nécessaires aux différents stades du cycle de projet (analyse de situation, planification, mise en œuvre, suivi/évaluation).



©Plan International et Save the Children

► **Formats adaptés aux enfants :** pour pouvoir participer aux décisions qui les intéressent, que ce soit individuellement ou au niveau « politique » – concernant leur école, leur quartier ou leur société – les enfants doivent recevoir suffisamment d'informations pour comprendre les choix qui s'offrent à eux et ce qu'ils signifient. Les formes et les formats de communication doivent être adaptés aux filles et aux garçons, et dans un langage tenant compte de leur âge et de leur niveau de développement.

► **Des « club d'enfants »²⁷ sont soutenus dans un grand nombre de projets.** Les objectifs de ces clubs et les rôles de ses membres doivent être définis et régulièrement revus par les enfants. Les acteurs de développement ont un rôle essentiel à jouer dans la facilitation des relations entre les clubs d'enfants et les adultes de la communauté, dont le soutien aux actions des enfants est indispensable.

²⁷ Les clubs d'enfants sont des groupes organisés – composés majoritairement ou totalement d'enfants – qui se sont rassemblés pour acquérir de nouvelles connaissances et compétences et participer au développement de leur communauté et de leur société.



© SOS Villages d'Enfants – Giti Carli Moen

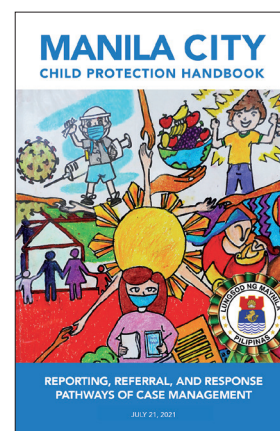
Au regard de la sauvegarde

► Pourquoi c'est essentiel

Les efforts de sauvegarde sont toutes les activités mises en œuvre pour assurer la sécurité et ne pas porter préjudice aux communautés, jeunes et enfants avec lesquels les équipes et partenaires d'un projet interagissent – et pour prévenir, signaler et répondre de façon adéquate aux incidents. Les procédures de sauvegarde doivent inclure des considérations spécifiques aux enfants du fait des vulnérabilités qui leur sont propres.

► Bonnes pratiques

- **Une analyse spécifique des risques relatifs à la sauvegarde doit être réalisée** pour chaque intervention afin d'identifier et réduire les potentiels effets négatifs des projets.
- **Il est important d'avoir des points focaux**, formés à la sauvegarde, sur chaque site de projet afin d'assurer la mise en œuvre des politiques et procédures de sauvegarde en tenant compte du contexte local.



► **La responsabilité en matière de mise en œuvre et de respect des politiques de sauvegarde incombe à l'ensemble du personnel des organisations**, et ce quel que soit leur domaine d'intervention. Dès lors, il est essentiel que tous et toutes soient impliqués dans le développement de la politique et des procédures de sauvegarde.

► **Il est essentiel, même si cela n'est pas aisé, de soutenir les partenaires d'un projet** (prestataires de services, organisations de la société civile, médias, instituts de recherche, etc.) **dans l'élaboration puis la mise en œuvre de leurs propres procédures de sauvegarde**. En effet, les partenaires locaux sont amenés à être régulièrement en contact avec les communautés et notamment les enfants.



EXEMPLES D'OUTILS EXISTANTS SUR L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS ET LE SUJET CIBLE



Check-list à l'approche basée sur les droits de l'enfant (Groupe Enfance – 2020)

Cet outil a été créé de façon collaborative par les ONG membres du Groupe Enfance. Il prend la forme d'une liste de critères permettant aux professionnels du développement et de l'action humanitaire d'auto-évaluer leurs pratiques et de les interroger au regard de l'approche fondée sur les droits de l'enfant. Elle s'adresse tout autant à des organisations de la société civile qu'à des services techniques étatiques et au secteur privé, qu'ils soient professionnels des droits de l'enfant ou non.

Disponible en français et en anglais.

www.groupe-enfance.org/check-list

Auto-évaluation de la capacité de sauvegarde des organisations – Centre de Ressources et de Support (RSH)

Cet outil d'auto-évaluation aide les organisations à évaluer leur capacité au regard de la sauvegarde et à élaborer des plans d'action pour la renforcer. Il vous propose d'examiner 17 affirmations dans trois catégories : Diagnostic, Ce qui est nécessaire, et Mécanismes en place.

Disponible en anglais, français, arabe, swahili, hausa et amharique.

safeguardingsupporthub.org/sites/default/files/2021-08/Organisational_Capacity_Assessment_tool_FR_SME%20Review_TC_v1.0.pdf (safeguardingsupporthub.org)

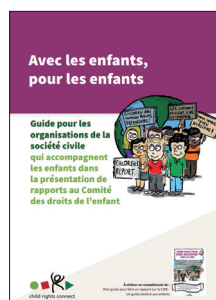
Conseils pour l'engagement auprès du Comité des droits de l'enfant (Child Rights Connect)

Ces deux guides ont vocation à aider les ONG à s'engager efficacement auprès du Comité des droits de l'enfant.



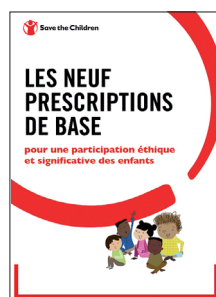
► Le cycle de présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant. Guide pour les ONG et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme – 2014.

childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2018/01/fr_guidetocrreportingcycle_childrightsconnect_2014.pdf



► Guide pour les organisations de la société civile qui accompagnent les enfants dans la présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant – Child Rights Connect – 2021.

childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2021/10/guide-together-fr.pdf



Les neuf prescriptions de base pour une participation éthique et significative des enfants (Save the Children – 2021)

Ce document nous propose des considérations pratiques pour mettre en œuvre les neuf prescriptions de base pour la participation des enfants du Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant.

Disponible en anglais, français, espagnol, arabe et portugais.

resourcecentre.savethechildren.net/fr/document/nine-basic-requirements-meaningful-and-ethical-childrens-participation



SOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIE

Approche fondée sur les droits de l'enfant

Manuel sur les Droits de l'Enfant : intégrer les Droits de l'Enfant dans la Coopération pour le Développement – UNICEF, Commission Européenne – 2014, www.groupe-enfance.org/wp-content/uploads/2022/10/Child-Rights-Toolkit-Web-Links_FR.pdf

L'approche par les droits : une boussole pour la protection de l'enfant – SOS Villages d'Enfants – 2019, www.sosve.org/publication/les-cahier-sos-n9

La programmation basée sur les droits de l'enfant : comment appliquer des approches basées sur les droits de l'enfant dans la programmation (Deuxième édition) – Save the Children – 2006, resourcecentre.savethechildren.net/pdf/5120_0.pdf

Check-list à l'approche basée sur les droits de l'enfant – Groupe Enfance – 2020 & 2021, www.groupe-enfance.org/check-list

Fiches pratiques AFDE – Groupe Enfance – 2020 & 2021, www.groupe-enfance.org/fiches-pratiques

Impliquer les filles, les garçons et les jeunes en tant que citoyens actifs – Document de position de Plan International – 2020, plan-international.org/uploads/2021/12/glo_global_lead_position_paper-final2020-french_0.pdf

Participation des enfants et des jeunes « Avoir le sentiment d'être quelqu'un » – SOS Villages d'Enfants – 2022, www.sosve.org/publication/le-cahier-sos-n11

Approche fondée sur les droits humains

Droits Humains et Développement – Une approche de la coopération au développement fondée sur les droits humains - Document d'orientation du MEAE – 2019, www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/droits_humains_fr_cle04c451.pdf

Rights-Based Approach to Programming, Organisation internationale pour les migrations – 2016, publications.iom.int/books/rights-based-approach-programming

Frequently asked questions on a human rights-based approach to development cooperation – OHCHR – 2006, www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/FAQen.pdf

Droits de l'enfant

Mapping the Global Goals for Sustainable Development and the Convention on the Rights of the Child – UNICEF – non daté, www.unicef.org/media/60231/file

Vers un Meilleur investissement dans les droits de l'enfant – Conseil des Droits de l'Homme – 2015, bice.org/app/uploads/2014/06/resolution_investissements_droits_enfants.pdf

Stratégie de l'Union Européenne sur les droits de l'enfant – Commission Européenne – 2021, ec.europa.eu/info/sites/default/files/ds0821040frn_002.pdf

Children's Rights and Business Principles – UNICEF, Global Compact, Save the Children – 2010, www.unicef.org/media/96136/file/Childrens-Rights-Business-Principles-2012.pdf



Cette fiche a été élaborée par HAA, une agence technique et de création pour les droits de l'enfant (www.haagence.com), sous la supervision du Département Stratégie, Prospectives et Relations Institutionnelles (SPR) de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Groupe Enfance de la CHD (www.groupe-enfance.org). Avec le concours de la Division des Organisations de la Société Civile (OSC) et de la Cellule Lien Social (CLS) de l'AFD.

Contact AFD : lamaraf@afd.fr (Farid Lamara, SPR)

Pour un monde en commun

Le groupe Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'AFD, en charge du financement du secteur public et des ONG, de Proparco, pour le financement du secteur privé et d'Expertise France, agence de coopération technique, il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus cohérent et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31